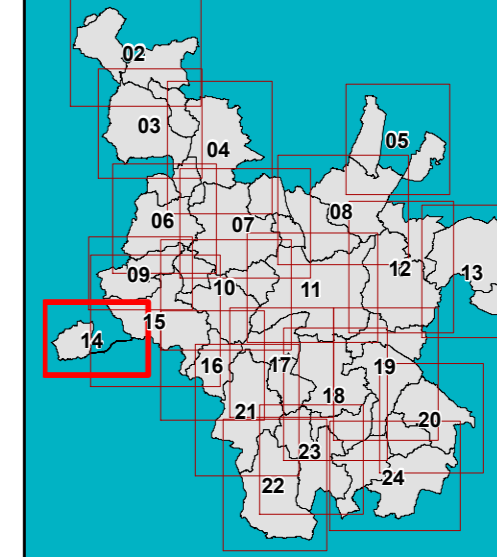




# D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

## D-2-2 Plans thématiques



### D-2-2-3 Gestion des eaux pluviales

#### Plan D-2-2-3.14

*Le Verger*

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

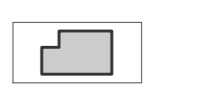
Echelle : 1 / 10 000  
Septembre 2024



#### Éléments de contexte



Limite communale



Parcelle et bâti cadastral

#### Gestion des eaux pluviales

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification).  
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

#### Indicateur de capacité d'infiltration des sols



Secteur interdit à l'infiltration des eaux pluviales



Secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales



Secteur obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales



Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), mars 2024 ;  
©DGFP (cadastre), mars 2024 ;  
©Rennes Métropole (SIG), fond de plan topographique général, mars 2024 ;  
©BRGM (données infiltration au 50000), oct. 2018 ;  
Réalisateur : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), sept. 2024 ;  
Logiciel SIG : ArcGIS 10.3.1 ;  
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF) - LAMBC48 - EPSG : 3948

